



MRC
Domaine-du-Roy
L'énergie nous habite!

Chambord
Lac-Bouchette
La Doré

Roberval
Saint-André-du-Lac-Saint-Jean
Saint-Félicien

Saint-François-de-Sales
Saint-Prime
Sainte-Hedwidge

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, QUE :

Lors de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté du Domaine-du-Roy, tenue à la mairie de Roberval le 14 décembre 2021, le conseil de la MRC a adopté un règlement portant le numéro 284-2021 ayant pour objet de fixer la rémunération du préfet élu au suffrage universel et de modifier le règlement n° 262-2018 fixant la rémunération des membres du conseil et du préfet de la MRC du Domaine-du-Roy.

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance du règlement en se présentant, aux heures normales d'ouverture de bureau, à la MRC du Domaine-du-Roy.

Le règlement entrera en vigueur conformément à la loi après l'accomplissement des formalités prescrites.

DONNÉ à Roberval ce quinzième jour du mois de décembre de l'an deux mille vingt et un.

Steeve Gagnon
Directeur général adjoint